

# COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

11 décembre 2006 à Liebenswiller

## Membres présents:

- BUBENDORFF Catherine, Ranspach-le-Haut
- RATTE Emmanuel, Ranspach-le-Haut
- FELZHALB Bernard, Liebenswiller
- MULLER Hubert, Liebenswiller
- UEBERSCHLAG Jean-Pierre, Président
- DELMOND Max, Folgensbourg
- WOLGENSINGER André, Michelbach-le-Haut
- HASCHER Patrick, Michelbach-le-Haut
- ROTH Fernand, Attenschwiller
- WOHLFARTH Denise, Michelbach-le-Bas
- FAVRE NOVEL Michel, Michelbach-le-Bas
- BAUMGARTNER Paul, Wentzwiller
- MULLER Antoine, Leymen
- OSER Bernard, Leymen
- ZIMMERMANN Serge, Neuwiller
- HOHLER Urbain, Neuwiller
- SCHMITT Fernand, Wentzwiller
- UEBERSCHLAG Bernard, Knoeringue
- COULOT Michèle, Hagenthal le Haut
- WIEDERKEHR Denis, Attenschwiller
- TROENDLE Catherine, Ranspach le Bas
- BROGLIN André, Ranspach-le-Bas

## Assistent :

- MIESCH Frédérique , Catherine ROYER, Xavier HESLOUIN

## Secrétaire de séance : Mme BUBENDORFF Catherine

### **I/ Approbation du PV du 27 Novembre 2006**

#### **II/ Commission Environnement -Cadre de vie**

- Autorisation signature du barème D avec Eco- Emballages
- Choix du mode de reprise des matériaux recyclés
- Création d'un poste animateur Gerplan
- Gerplan : soutien à l'association arboricole - achat d'un presseoir

#### **III/ Commission Services aux communes**

- Attribution de subvention associative
- Lancement d'une consultation ZAC Attenschwiller

#### **IV. Affaires financières**

- Délibérations modificatives

#### **V/ Divers :**

- Situation du cadastre - SIG
- Etat d'avancement reprise du personnel de l'association de gestion de la petite enfance

Monsieur le Maire Bernard FELZHALB souhaite la bienvenue aux membres du conseil et les convie à l'issue de la réunion du conseil à un moment convivial autour d'un verre de l'amitié offert par la commune de Liebenswiller. Monsieur le Président s'associe à ces salutations.

Monsieur le Président demande qu'un secrétaire de séance soit nommé Madame BUBENDORFF Catherine consent à remplir cette fonction

### **I. Approbation du PV du Conseil communautaire du 27 novembre 2006**

Monsieur Bernard UEBERSCHLAG souhaite que le compte rendu relatif à la discussion sur la sortie de la commune de Michelbach-le-Bas, son intervention soit modifiée comme suit : « Monsieur

UEBERSCHLAG Bernard ne s'exprimera pas tant que les conséquences financières pour l'intercommunalité et les autres communes n'auront pas été étudiées ».

Cette modificative effectuée le conseil adopte le compte rendu à l'unanimité

## **II. Commission environnement - Cadre de vie**

### **a. Autorisation signature Barème D Eco emballages**

Mademoiselle Royer fait part aux membres du conseil communautaire que le barème C d'Eco emballages dont l'objectif était de soutenir les collectivités dans la collecte sélective des emballages ménagers arrive à son terme et qu'un nouveau barème, le barème D, va entrer en vigueur au 1er janvier 2007. Il convient donc que le conseil autorise le président à le signer. Il est précisé que ce nouveau barème est moins avantageux pour nous et que nous perdons environ 15 000 € de recettes. Cette perte sera lissée, dans la mesure où Eco emballages compensera ce déficit à hauteur de 100% la première année, puis 50% la deuxième année et la dernière année à hauteur de 25%. La collectivité a donc un peu de temps pour travailler à l'amélioration de son système de collecte des emballages ménagers recyclables afin de le rendre plus performant. Il est précisé que le barème C vient à échéance et que l'on est par conséquent obligé de signer le barème D si nous voulons encore bénéficier d'une aide. En effet, il s'agit d'un dispositif national dont la durée de vie est de 6 ans.

**OUI** l'exposé de Monsieur SCHMITT Fernand, Président de la Commission Environnement et cadre de Vie,  
Vu l'échéance du contrat actuel avec Eco-Emballages, fixée au 31 décembre 2006,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**OPTE** pour le passage au barème D au 1<sup>er</sup> janvier 2007

**AUTORISE** Le Président à signer le nouveau contrat avec Eco-Emballages d'une durée de 6 ans.

### **b. Garantie de reprise et reprise garantie**

Avec la signature du barème D, nous devons opter pour la reprise garantie ou la garantie de reprise en fonction des matériaux. Les comparaisons réalisées par les services entre les différents modes de reprise, font apparaître que la Communauté de Communes Porte du Sundgau a intérêt à retenir le principe de la garantie de reprise pour le verre et le plastique et la reprise garantie pour le papier carton.

**OUI** l'exposé de Monsieur SCHMITT Fernand, Président de la Commission Environnement et cadre de Vie,  
**OUI** les explications de Mademoiselle ROYER Catherine, Agent de développement de la Communauté de Communes,

**Vu** le Contrat Programme de Durée proposé par Eco-Emballages S.a dans le cadre de la collecte sélective Verre-Papier-Carton-Plastique,

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**OPTE** pour :

- la garantie de reprise pour le verre
- la garantie de reprise pour le plastique
- la reprise garantie pour le papier/carton

**AUTORISE** Le Président à signer lesdits contrats avec :

- la société O-I Manufacturing France pour le verre
- la société Valorplast pour le plastique
- le centre de tri en cours, membre du groupe FNADE/FEDEREC pour le papier/carton.

### **c. Création d'un poste d'animateur Gerplan**

Mademoiselle Miesch Frédérique expose que le conseil général propose aux collectivités signataires d'un gerplan d'embaucher un animateur chargé de la mise en oeuvre des actions contenues dans le

gerplan et accorde pour ce faire un financement à hauteur de 40% d'un montant maximal annuel de 30400 € sur une durée de 3 ans Compte tenu des missions de Melle Catherine Royer qui sont essentiellement axées sur la communication autour du gerplan, la mise en place des actions, la mise en oeuvre du système d'information géographique. Il est proposé de créer ce poste à l'aide d'un CDD de trois ans et de proposer à Melle Royer d'occuper ce poste. Mme Bubendorff tient à préciser que la création d'un poste Gerplan ne valide pas pour autant les orientations et actions du gerplan telles qu'elles existent à l'heure actuelle.

**OUI** l'exposé de Monsieur SCHMITT Fernand, Président de la Commission Environnement et cadre de Vie,

**Vu** la délibération du 6 juillet 2004 décidant la réalisation d'une étude Gerplan

**Vu** les possibilités de subventionnement par le Conseil général d'un animateur Gerplan chargé de mettre en oeuvre les actions préconisées dans le Gerplan (réalisation de sentiers découverte, valorisation d'actions arboricoles, communication avec les agriculteurs pour mettre en place des contrats d'agriculture durable), 40% des charges du poste plafonné à 30 400 €

**Vu** l'intérêt de disposer d'un animateur sur le territoire dont les missions principales seraient la mise en oeuvre des actions du Gerplan, la mise en oeuvre du SIG, la mise en oeuvre d'actions en faveur de l'environnement et du cadre de vie

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**DECIDE** de créer un poste d'animateur Gerplan à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007

**AUTORISE** le président à recruter un animateur Gerplan dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 3 ans

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter le Conseil Général en vue de bénéficier d'un soutien financier pour ce poste

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2007

**d. Gerplan : soutien à l'association arboricole - achat d'un presseur**

Mademoiselle Royer expose que l'association arboricole de Folgensbourg a un projet d'acquisition d'un presseur mobile. Le but est de permettre une valorisation des fruits récoltés sur le territoire et par là contribuer au maintien des vergers sur le territoire.

Il est précisé que le conseil général, dans le cadre du gerplan, propose de verser une subvention de 50% pour tout projet qui rentre dans les objectifs du gerplan, mais une seule subvention est possible sur la durée du gerplan. Si la Communauté de Communes Porte du Sundgau décide de soutenir ce projet, c'est le seul projet qui sera soutenu par le conseil général. Une discussion s'engage sur l'opportunité de soutenir ce projet, il est proposé que compte tenu du dynamisme de l'association de Folgensbourg et de la proposition qui est faite par l'association de mettre à disposition ce matériel aux habitants et aux autres associations locales, l'intercommunalité apporte son soutien. Une convention sera toutefois proposée à l'association afin de garantir que le matériel subventionné puisse bien être utilisé par toutes les associations locales

**OUI** l'exposé de Monsieur SCHMITT Fernand, Président de la Commission Environnement et cadre de Vie,

**OUI** les explications de Mademoiselle ROYER Catherine, Agent de développement de la Communauté de Communes,

**Vu** les objectifs du GERPLAN

**Vu** les aides allouées par le Conseil Général en matière de valorisation fruitière et valorisation des vergers

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**DECIDE** de soutenir l'atelier de la société arboricole de Folgensbourg pour l'acquisition de matériel en lien avec les objectifs du GERPLAN.

### **III. Commissions Services aux Communes**

#### **a. Attribution de subventions associatives**

OUI l'exposé de Monsieur Xavier Heslouin, coordinateur jeunesse

VU la délibération du Comité Directeur réuni en séance du 02 octobre 2002 à Hagenthal-le-haut, fixant les règles générales d'attribution de subventions associatives et leur montant,

VU les dossiers remis par les associations à l'appui de leur demande

VU l'avis du comité de pilotage réuni le 11 décembre 2006,

**LE COMITE DIRECTEUR, à l'unanimité**

**DECIDE** l'octroi d'une subvention au Basket Club de Michelbach le Bas d'un montant de 380 €

**DECIDE** l'octroi d'une subvention au club de Badminton d'Attenschwiller d'un montant de 420€

**CHARGE** le Président d'effectuer le paiement des subventions accordées et de régler toutes les modalités nécessaires.

#### **b. Lancement d'une consultation ZAC Attenschwiller**

Il est précisé que la Communauté de Communes Porte du Sundgau procède à l'heure actuelle à la maîtrise foncière des futurs terrains de la zone d'activités d'Attenschwiller. Une première série de compromis de vente a été signée auprès de l'étude Brom. Il convient de lancer la « phase plus opérationnelle » afin de déterminer le type de zone qui sera réalisé, les installations à réaliser, le mode d'aménagement à retenir. Pour ce faire, il est proposé qu'une consultation soit lancée afin de trouver une société ou un bureau d'études capable de nous assister dans l'aménagement de cette zone.

Vu la délibération en date du 16 mars 2004 décidant de procéder à la maîtrise foncière de terrains situés au lieu dit « auf den Kreibach » à Attenschwiller en vue d'y créer une zone d'activités intercommunales avec Taxe professionnelle de zone

Vu l'avancée de la maîtrise foncière à ce jour

Vu l'intérêt de s'adjoindre les compétences d'un prestataire capables de réaliser certaines missions et de conseiller la collectivité notamment sur les points suivants :

1. Etudes préalables en vue de déterminer le positionnement de la zone d'activités d'Attenschwiller
2. Assistance pour le choix du mode d'aménagement (aménagement direct ou indirect - présentation des avantages et inconvénients des différentes solutions)
3. Assistance au recrutement d'un aménageur dans le cadre de la formule retenue en veillant au respect des procédures de mise en concurrence (décret du 2 août 2006) et aide à la recherche de subventions
4. Assistance pour la conduite de l'opération d'aménagement retenue
5. Assistance à la mise au point et au suivi du projet d'aménagement

Vu le code des marchés publics et la nécessité de mettre en concurrence les prestataires potentiels

**Le conseil communautaire, à l'unanimité**

**AUTORISE** le lancement d'une consultation en vue de trouver un prestataire capable de nous assister dans la mise en œuvre de l'opération d'aménagement que ce soit tant au niveau du conseil technique que dans les relations avec l'aménageur...

**DONNE DELEGATION** au bureau pour valider le cahier des charges de la consultation

**AUTORISE** le Président à réaliser toutes formalités nécessaires

### **IV. Affaires Financières**

#### **- Décisions modificatives**

Budget principal, des ajustements sont à faire au chapitre « charges de personnel », les inscriptions suivantes sont proposées :

Fonctionnement	Dépenses - diminution de crédits	Dépenses - augmentation de crédits
D 6218 : Autre personnel extérieur		4 000
D 6411 : Personnel titulaire	2 000	
D 6413 : Personnel non titulaire	1 500	
D 6488 : Autres charges	500	
<b>TOTAL D 012 Charges de personnel</b>	<b>4 000</b>	<b>4 000</b>

Le conseil communautaire, à l'unanimité donne son accord pour la réalisation de ces écritures.

Des ajustements sont également à faire sur le budget annexe ordures ménagères sur le compte honoraires afin de permettre le paiement de certaines notes d'honoraires de la DDAF

Fonctionnement	Dépenses - augmentation de crédits	Recettes - augmentation de crédits
D 6226 : Honoraires	3 000	
<b>TOTAL D 011 : charges à caractère général</b>	<b>3 000</b>	
R 706 : Prestations de services		3 000
<b>TOTAL R 70 : Ventes produits fab prestations de services</b>		<b>3 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 000</b>	<b>3 000</b>

Le conseil communautaire, à l'unanimité donne son accord pour la réalisation de ces écritures.

## V. Divers

### a. Etat d'avancement du système d'information géographique

Melle Royer donne l'état d'avancement du dossier. Une formation est organisée le vendredi 22 décembre en direction des secrétaires et des élus pour l'utilisation du nouveau logiciel. Monsieur Urbain HOHLER regrette de n'avoir pas été associé davantage au choix du logiciel et craint que le logiciel choisi ne reprenne pas les données de notre cadastre qui ont pourtant la spécificité d'être très précises. Les services ont pris contact auprès des intercommunalités déjà équipées et du conseil général pour connaître le logiciel utilisé. Quasiment toutes les collectivités ont choisi le logiciel que nous avons retenu et cela présente également l'avantage de n'avoir pas à gérer les transformations de fichiers en cas d'échanges de données. Une réunion sera organisée entre Monsieur Hohler et Melle Royer pour faire le point sur le dossier.

### b. Etat d'avancement du dossier Reprise du personnel de la crèche

Monsieur le Président précise que tout le personnel à l'exception de la directrice a donné son accord pour la reprise en régie. Une nouvelle proposition a été faite à la directrice qui se rapproche de sa situation financière actuelle. En tout état de cause, le 1er janvier nous fonctionnerons en régie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15. Le président remercie les membres pour leur implication tout au long de cette année et souhaite à tous de joyeuses fêtes de Noël.

A collection of approximately ten handwritten signatures in black ink, arranged in a loose horizontal line across the bottom of the page. The signatures vary in style, with some being more legible and others being highly stylized or scribbled.